



**FARA**  
Fédération Associations  
Régionales Allocataires  
de la C. A. R. M. F.

**79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS**

**Site Internet : retraite-fara.com**

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**Mme Danièle VERGNON**

« la Barbaudière »

86600 LUSIGNAN

Tel Port : 06 74 65 92 54

**PRESIDENT**

**DR HUBERT AOUIZERATE**

173Chemin de L'Oule

Clos MONTOLIVET Villa N°2

13012 – MARSEILLE

Tel Port : 06 77 18 15 40

**TRÉSORIER RÉGIONAL**

**Dr ALBERT GRONDIN**

Les terrasses d'Oriane BAT A

Rue Gabriel PERI

13400 AUBAGNE

Tel Port : 06 42 75 57 24

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale de la FARA**

**14 DÉCEMBRE 2018**

*Le président ouvre l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents.*

*Il rappelle qu'il a succédé au Dr Henri ROMEU qui lui-même avait succédé au Dr Claude POULAIN. Chaque président contribue à l'histoire et à la pérennité de notre fédération et lui fait bénéficier des expériences.*

*IL rend un dernier hommage au Dr Francis CHALLIOL ancien Président de la FARA et de la région PACA, décédé récemment.*

*Il rappelle que notre l'assemblée générale est un moment souverain de notre association nécessaire à son bon fonctionnement.*

### **Intervention du président**

#### *Informations générales.*

#### **→Revalorisation du point régime complémentaire**

Un bref historique concernant l'évolution de ce régime est fait d'après une réflexion communiquée récemment par le Dr Claude POULAIN.

Un blocage de la valeur du point du RCV de retraite est prévu depuis 2017 jusqu'à obtention d'une baisse de 3 % de son pouvoir d'achat, en fonction de l'inflation. Pour 2019 Il reste 0,3 % à imputer sur la valeur de ce point pour solder l'effort demandé aux retraités.

Une demande a été faite au CA de le repousser pour 2020 afin d'avoir une revalorisation plus conséquente de la valeur du point du RCV pour 2019. La proposition n'a pas été acceptée au sein du CA.

Il nous a été opposé l'équilibre non encore atteint du budget CARMF ou il manque encore 0,3% et reste de plus le problème du décret de mai 2017 sur les placements en cours qui risque de se traduire par un manque à gagner.

Au final un consensus a été trouvé au sein du CA et une augmentation du point du RCV de 1 % a été obtenu à l'unanimité avec une promesse d'une nouvelle augmentation pour 2020 si le décret sur placement le permet.

Pour le « régime invalidité-décès » en 2019 l'inflation est prévue à 1,4 % avec un point à 136.20€ (2% de plus) La situation financière du régime permet toutefois une revalorisation supérieure.

### → Décret sur les placements de mai 2017,

Le recours en conseil d'état a suspendu jusqu'en fin 2019 son application, ce qui est une bonne nouvelle pour la CARMF mais le principe demeure.

### → Autre point important « le colloque de la CARMF »

#### « Passé, présent, avenir » et l'anniversaire des 70 ans de la CARMF

Nous avons eu le privilège d'accueillir le Haut-Commissaire à la réforme des retraites Mr JP DELEVOYE qui a fait la présentation de son projet de régime universel. Pour lui il s'agit d'une réforme idéale dans l'intérêt de tous.

A ce sujet le président Thierry LARDENOIS évoque un résumé de ces arguments lors d'un entretien avec le Quotidien du Médecin.

Un régime universel jusqu'à trois plafonds de Sécurité Sociale (PSS), soit 120 000 euros, a été choisi pour répondre de la façon la plus solide possible aux aléas du futur. Il concernera ainsi la totalité des salariés du privé et du public et 95 % des revenus d'activité. Il précise, « J'assume » : nous avons choisi un périmètre du régime universel large pour gérer solidement les aléas du futur, sans aller vers un système assurantiel individuel. *C'est un choix de société.* Il estime que pour les médecins libéraux la réforme a un impact limité.

**Concernant les réserves** Il y aura un débat sur la nature des réserves constituées, leur utilisation et la façon de garantir 100 % des droits passés. Le problème des réserves n'en est pas un car elles seront affectées à leur objectif prévu !!

**Concernant les cotisations** Affirmer que les cotisations des médecins augmenteront forcément ne reflète pas la réalité.

**Concernant L'ASV** : Il est tout à fait possible de transposer dans le système universel le dispositif ASV /PCV.

Des questions qui restent à discuter avec la profession : Quelle place pour les médecins libéraux dans la gouvernance et le pilotage du système universel ?

Le projet devrait être voté en 2019 pour une mise en application à partir de 2025

Les droits acquis par les retraites et les pensions de réversion seront pris en charge par le système.

Le président de la FARA précise que pour l'instant rien n'est encore voté et dans le contexte politique actuel et les turbulences sociales en cours « wait and see. »

### → Concernant les pensions de réversion une polémique récente est en cours

Des Articles de presse ont été communiqués par le Dr LE CORGNE et le Dr POULAIN

Le « haut-commissaire chargé de la réforme des retraites » aurait confirmé que le Gouvernement entendait réduire les pensions de réversion des veuves et des veufs dont la retraite serait plus faible que celle de leur conjoint décédé.

Applicant la règle des 50% L'entourage de Jean-Paul Delevoeye tient à préciser qu'absolument rien n'est décidé», et qu'il s'agissait seulement d'un exemple donné de ce qu'il se passe à l'étranger... !!!

### → Concernant le Prélèvement à la source : les retraités sont dans le brouillard

Document de presse adressé par le (Dr LETON)

En ponctionnant la pension de décembre 2018, l'État va s'assurer, en toute discrétion, un gain de trésorerie sur le dos des retraités.

Pour les retraités, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu commencera avec le versement du 9 janvier 2019, c'est-à-dire sur la pension correspondant au mois de décembre 2018. Bercy a ainsi décidé que les retraités paieraient avec un mois d'avance !

Aucun document ne détaille ce qui est prélevé pour passer du brut au net, qui ne cesse de diminuer et un relevé détaillé devrait être établi.

## Les actions de la FARA sur le plan interne

### *1 - Mise en place de la « News letter » trimestrielle. Quel est son objectif ?*

Le président assure actuellement la réalisation et la mise en forme informatique. **Son objectif est : d'Informer et de maintenir un contact régulier avec les adhérents, d'augmenter la consultation des sites et d'utiliser un canal d'information plus familier aux récents retraités.**

Cette option de communication sous forme de newsletter ne nécessite pas d'investissement financier particulier, mais un investissement d'énergie, de temps et de recherche important. Je remercie tous ceux qui m'envoient des articles intéressants pour étayer notre newsletter.

La prochaine est en cours de préparation et sera diffusée fin décembre 2018.

### *2- mise en place d'une procédure pour les candidatures au CA de la CARMF*

En 2018 ont eu lieu les élections des administrateurs au CA de la CARMF

Pour le collège des retraités il y avait 4 postes à pourvoir 3 titulaires et 1 suppléant.

**En ce qui concerne cette élection :** tous les candidats soutenus par la FARA au collège des retraités ont été élus. D'où la représentativité de la FARA. Mais ce qui a contribué à ce résultat est la mise en place au préalable, d'un protocole pour la gestion des candidatures.

Lors de cette élection, on risquait d'avoir des candidatures individuelles dispersées et une forte probabilité de ne pas avoir de représentant FARA au sein du CA de la CARMF.

Après réflexion et discussion au sein de notre Conseil d'administration nous avons pu mettre en place une procédure pour désigner par vote les candidats proposés par les associations. Elle a été inscrite au règlement intérieur dans un article ajouté Article X

### *3-Modification du règlement intérieur FARA*

A cette occasion une réflexion et un point sur statuts et règlement intérieur a été faite au sein du CA

Lors des mandats précédents le souhait d'une réflexion sur la teneur de nos statuts était souhaité. A cet effet J'ai soumis nos statuts actuels au Conseiller juridique de notre secrétaire adjoint le Dr GACON (région 6) qui les a consultés et les a trouvés satisfaisants et suffisants pour le fonctionnement de notre association loi 1901.

Lors du dernier CA nous en avons débattu il a été convenu que les points éventuels que l'on souhaiterait moduler pourraient se faire par une modification simple de notre règlement intérieur qui est prévue à cet effet ( Article XVI des statuts).

Avec accord du CA tenu le 20 septembre 2018 des modifications ont été apportées et communiquées à tous les membres du CA avec le compte rendu . Ils sont mentionnés sur notre nouveau règlement intérieur FARA.

### *4-Notre site internet FARA*

Il nécessite une rénovation pour mise en conformité informatique.

Pour l'instant le Dr Claude POULAIN nous fait l'amitié d'assurer la tenue du site et il avait suivi une formation spécifique lors de sa création. Grâce à sa collaboration le texte de la page d'accueil de notre site FARA a été remanié et réactualisé, mais le site n'est plus en conformité avec les nouvelles dispositions informatiques. L'étude d'une restructuration et des devis sont en cours d'élaboration.

Deux sociétés en lice ont été contactées: La société informatique BEXTER qui a initié le site il y a quelques années et une autre : PIXEL UP.

### *5-Concernant la désignation des régions FARA*

Le Dr LETON a évoqué le problème de la dénomination des régions. Lors du dernier CA il a été convenu qu'elle resterait spécifique à chaque région car au niveau FARA nous ne sommes pas obligés de nous calquer sur les modifications des régions administratives CARMF.

Les régions continueront à être désignées par leur nom au sein de la FARA.

La région du Dr LETON comme les autres garderont leur dénomination avec écriture nominale : ex paris ile de France avec correspondance des départements 75-77-78-91-92-93-94-95 Situation qui existe actuellement.

### **6-Concernant le Congrès FARA**

Le CA a convenu qu'il serait tenu tous les trois ans et non tous les deux ans.

Son organisation nécessite pour la région organisatrice un travail très important une mobilisation de temps et d'énergie considérable et le coût de sa réalisation se solde malgré les efforts des organisateurs par un déficit financier pris en charge par la FARA.

Le prochain congrès FARA est fixé pour l'année 2020

Il est probable que ce soit la région PACA qui l'organise avec l'aide de son président de région le Dr COLIEZ et la secrétaire régionale Mme Renée BRISSY.

Une étude de sa réalisation est en cours (prises de contact avec les établissements hôteliers , le choix d'une date .qui regroupera notre AG notre CA et le Congrès).

Tout cela sera élaboré lors de nos prochaines réunions.

### **7-Sur le plan de la communication de la FARA avec les autres organismes**

**a)** Durant cette année des courriers ont été adressés

\*Au ministère de la santé notamment au HCRR

\*Au CNOM

\*à la CSMF à l'occasion de l'élection de son nouveau président le Dr ORTIZ

**b) Le président de la FARA a rencontré au ministère de la santé** le responsable du HCRR Un compte rendu de cette rencontre vous a été communiqué et sera diffusé sur la newsletter.

-Il a rencontré un responsable du CNOM le Dr MORALI à Paris

Une demande a été faite pour une meilleure collaboration entre les Ordres Départementaux et Régionaux et les responsables de nos associations régionales .

Afin de favoriser l'information auprès des nouveaux Médecins retraités

Il a exprimé le souhait de voir diminuer la cotisation des médecins retraités.

Le Dr MORALI a été très à l'écoute il a précisé que la cotisation à l'ordre permettait aux médecins retraités de bénéficier de l'aide du fond d'action sociale.

Une information sur la FARA sera diffusée sur le site internet du CNOM avec des informations sur notre action et sur les coordonnées de nos associations régionales.

### **c-Rencontre avec les délégués CARMF lors de la journée du 25 octobre**

Les administrateurs du collège des retraités ont participé à la dernière réunion annuelle des délégués CARMF et ont fait entendre les actions et positions de la FARA aux Délégués.

### **d-Continuer des efforts pour développer davantage les interrelations**

Avec le CNRPL, la CFR et auprès des responsables syndicaux.

### **e-Problème de recrutement des retraités dans les associations régionales**

Il faudrait développer toutes les ressources et actions pour mieux faire connaître nos associations régionales, pour amener les nouveaux médecins retraités ou sur le point de l'être à adhérer à nos associations régionales car pour un bon nombre d'entre elles on constate une baisse sensible du nombre des adhérents

A cet effet l'éditorial du président sera diffusé au début 2019 par la CARMF dans sa lettre aux Allocataires à tous les affiliés pour mieux faire connaître et découvrir la FARA et inciter de nouveaux retraités à nous rejoindre

### **f-Continuer à cultiver une relation productive et solidaire avec la CARMF**

Le Président Dr Hubert Aouizerate

## Intervention du trésorier

*Les comptes annuels ont été vérifiés par la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes BACH, 1 rue d'Arcole à Marseille 13006*

### → SITUATION de TRESORERIE au 11 12 2018

Sur le livret A	71514.44	
Sur le compte sur livret	96484.03	
Sur le compte courant	28201.17	
<b>TOTAL de</b>		<b>196199.64</b>

### → ADHERENTS

ADHERENTS 2017	6600	et des cotisations de	27894.50
ADHERENTS 2018	6280	et cotisations de	26800.50
Soit une baisse de	-320 ou 4.84 %	et en euros de	1094€

Le nombre des adhérents baisse ainsi que les cotisations mais il faut rester optimiste car les cotisations devraient couvrir les frais de fonctionnement.

### → FRAIS de FONCTIONNEMENT

A ce jour ils s'élèvent à	18961.71€	
Frais de mission	7882.71	
Restaurant	1224	
Secrétariat	483.10	
Poste	173.75	
Assurances Honoraires	4470.65	
Loyers	1864.50	
Formations	199.00	
Site WEB	453.50	
Dons	2131.51	
<b>TOTAL</b>		<b>18961.71 euros</b>

**Les cotisations resteront les mêmes en 2019 « 5 € et 2.5 € »**

## III INTERVENTION de la SECRETAIRE

*Conformément aux statuts, la Secrétaire Générale doit faire le compte rendu, des activités de la FARA depuis la dernière Assemblée générale du 17 septembre 2017 jusqu'à ce jour pour validation des décisions prises en CA et bureaux à la majorité simple lors du vote sur le rapport moral :*

Depuis la date de l'AG du 17 septembre 2017, se sont tenus • 3 Bureaux le 7 décembre 2017 et 2 conférences téléphoniques, 3 CA et la dernière AG de ce jour.

Dans ces réunions ont été exposés Les élections du CA de la FARA : avec l'élection de son nouveau Président le Docteur Hubert AOUIZERATE. La naissance de la première newsletter et la préparation des élections au CA de la CARMF

Quelles sont les relations de la FARA avec

→ [les Associations Régionales](#)

\*Participation aux réunions avec H. AOUIZERATE à la Rochelle et Louis CONVERT à Angoulême

La FARA est au courant des modifications au sein des CA des régions : changement de présidence (3) et des Membres supplémentaires(3)

Région 16 le Dr MONTEBELLO remplace le Dr EPIFANIE

Région 7 le Dr COLIEZ remplace le Dr AOUIZERATE

Région 8 le Dr WOLFF remplace le Dr ROMEU

→ avec la CARMF \*

Les administrateurs FARA sont membres de la CARMF

Le point du RCV a été revalorisé de 1%

Le dernier séminaire a eu lieu en Corse

L'AG de la CARMF et le Colloque pour le 70<sup>ème</sup> Anniversaire eurent lieu le 27 octobre avec le sujet brûlant du régime universel.

**Organisation de Réunions d'informations dans les régions qui, en plus de l'intérêt des discussions, permettent de recruter de nouveaux adhérents**

→ Avec les Pouvoirs Publics

Sur les sujets litigieux courriers envoyés par la FARA aux responsables politiques

Rencontre avec Mr BOURGUELLE proche de Mr DELEVOYE

→ Avec les autres structures

le CNOM, la CNRPL

→5 Avec les syndicats

→6 avec l'AFEM : un don est fait et voté chaque année

#### **IV ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE 2018**

*Toutes les régions sont présentes ou représentées et il y a 19 pouvoirs*

**VOTES** sur le rapport moral **oui à l'unanimité**

sur le rapport financier **à l'unanimité moins** une abstention

*Avec mes sentiments dévoués et amicaux*

*Danièle VERGNON*

*Secrétaire Générale*